

Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 614

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Correspondance

Grammaire et féminisme

Genève, le 23 mars 1942.

Chère Mademoiselle, ou « Madame le Rédacteur »,

Le Mouvement Féministe a ridiculisé récemment le masculinisme stupide de l'Académie française, qui va jusqu'à corrompre la langue.

Vos lectrices et vos lecteurs se doutent-ils que le préjugé masculin a profondément falsifié deux chapitres importants de la grammaire française? ce ne sont pas spécialement les Académiciens, mais les divers grammairiens qui en sont responsables.

Nous avons tous appris à former le féminin des adjectifs et des noms, comme si le masculin était l'élément primordial, dont dérivait l'autre. Or cela est historiquement faux dans la plupart des cas. (Naturellement quelques adjectifs ou substantifs récents font exception, et *verte* reformé sur *vert* a supplanté la vieille forme régulière *verde*). La forme féminine et la forme masculine viennent en général directement des formes latines correspondantes et non l'une de l'autre.

Mais pour enseigner la grammaire, on ne peut en pratique faire l'histoire de chaque mot, me dira-t-on; c'est bien plus simple d'apprendre aux enfants à tirer le féminin du masculin!

Plus simple de laisser de côté l'histoire, au moins dans l'enseignement élémentaire, d'accord! mais pour le reste, remarquez que, dans chaque famille de mots correspondant à un adjectif, c'est

le radical du féminin et non celui du masculin qu'on retrouve. Pour s'en convaincre, il suffit de choisir au hasard n'importe quel adjectif dont les deux formes diffèrent par quelque chose de plus que le simple « e » caduc: Dans *blanchaille, blanchâtre, blanchet, blancheur, blanchiment, blanchir, blanchissage, blanchisserie, blanchisseur, blanchoyer*, on retrouve *blanche*, mieux que blanc; dans *roussâtre, rousséau, roussélet, roussir, roussissement*, apparaît mieux *rouss*, que roux.

Il en est de même pour les substantifs; dans *châtée, chatte, chatte, chatterie*: *chatte* se marque plutôt que chat.

Les exceptions sont très peu nombreuses. N'allons pas en conclure que le masculin soit tiré du féminin, mais simplement que les deux formes (féminin et masculin) d'un nom ou d'un adjectif, ainsi que les mots de la même famille, sont comme les variations d'un même thème. Ce thème revêt une certaine forme au féminin et dans les dérivés parce que sa consonne finale s'est trouvée protégée par une voyelle: un « e » qu'on entendait autrefois au féminin, les suffixes — *âtre, — eur, — ir, etc.* dans les dérivés. Au contraire, au masculin, ce malheureux thème s'est usé contre les autres mots de la phrase, selon des règles d'ailleurs bien déterminées, et a pris une forme particulière.

Les dictionnaires français devraient donc classer les adjectifs ou les substantifs, non sous le masculin, mais sous le thème, comme en sanscrit par exemple. On trouverait donc les mots que nous venons de citer, écrits: *blanch-, chaff-, rouss-*, et on enseignerait en grammaire à en former les *féminins et les masculins*.

Au premier abord, cela semble un peu compliqué. Au contraire, sans changer en rien la langue, bien entendu, cela économise plusieurs règles artificielles que nos enfants doivent perdre un temps précieux à mémoriser, tout en suscitant inconsciemment le lait de la supériorité masculine.

Veillez agréer, chère Mademoiselle, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

TH. DE FÉLICE.

Petit Courrier de nos Lectrices

Féministe jurassienne à d'autres lectrices.

Je ne sais s'il en est parmi vous qui se souviennent de la correspondance échangée, après la votation neuchâteloise, au sujet de ces fameuses « nouvelles méthodes » de propagande et d'action que bon nombre de correspondants, aussi bien adversaires que sympathisants de notre cause, nous reprochaient de ne pas savoir employer? Notre journal avait gentiment prié les diis correspondants de nous fournir des précisions à cet égard, ce qui lui valut, du côté de ceux ainsi mis au pied du mur, ou bien un silence hermétique! ou bien la suggestion de moyens employés depuis que notre mouvement existe! Voici, à ce propos, une coupure de Curieux qui me tombe sous les yeux, et dont l'auteur, qui signe Philinte, faisant état d'une réunion politique pour le début de laquelle des femmes avaient organisé une choucroute nous assure qu'agir de la sorte ne pourrait que nous gagner les sympathies des électeurs. Alors quoi? toujours la même idée que nous sommes bonnes avant tout à flatter les préférences gastronomiques de nos seigneurs et maîtres! et que, puisque c'est par l'estomac qu'il faut les prendre, point n'est besoin pour nous d'en savoir davantage que faire bouillir le pot... Il y a bientôt trois siècles que le bonhomme Chryste parlait de la sorte: en fait de nouveauté... comme en fait de féminisme d'ailleurs! — L'on pourrait trouver mieux!

Emilienne à plusieurs. — J'ai suivi avec intérêt les réactions diverses suscitées par la question d'une lectrice « courageuse » sur l'opportunité, en ces temps d'économies alimentaires, de nourrir des chiens et des chats. Certaines de ces réactions ont même, paraît-il, été si violentes que la rédaction a dû renoncer à les publier en raison de la nécessité absolue d'un principe de courtoisie et de tolérance mutuelle à la base de ce Petit Courrier. Il paraît que, aux yeux de certains, tenir à la compagnie d'un chien ou d'un chat n'est qu'une manie ridicule d'égoïstes fieffés, tout juste bons à figurer dans la page de caricatures d'un journal illustré, et qu'une décision de l'autorité suprême devrait les priver de leurs compagnons de vieillesse et de solitude, afin d'attribuer à d'autres leurs rations alimentaires.

Et pourtant, qui parmi nous n'a pas été ému par l'histoire navrante de ce garçonnet arrivé de France avec un convoi d'enfants, et qui n'avait pas pu se séparer d'un couple de volatiles, seules affections qui lui soient restées après la mort de sa mère et la disparition de son père?... Je me demande s'il en est autrement pour bien des femmes âgées, isolées, négligées souvent par leurs plus proches, et pour qui le ronronnement de leur minette, ou le petit coup de langue tiède de leur chien est le seul témoignage d'une présence, d'une affection, qui éclaire leurs journées? et qui de nous, se rendant compte de cette tristesse de leur vie, aurait le cœur de les empêcher de partager leur ration alimentaire avec ces seuls fidèles amis?

aussi aux hommes. Leur devoir de se conformer aux dites ordonnances doit leur être démontré chaque fois que l'occasion s'en présente, en particulier aux soldats en service. Nous avons reçu l'assurance que, dans la mesure du possible, il serait donné suite à notre requête.

Plusieurs Comités cantonaux chargés de la distribution du fonds de secours du 1^{er} août 1939 nous ont priées de faire des démarches afin que, dans un temps pas trop éloigné, le produit d'une nouvelle collecte soit réservé à l'Aide aux Mères. Les trois grandes associations (Ligue des Femmes catholiques, Sociétés d'utilité publique des femmes suisses et Alliance nationale de Sociétés féminines suisses) qui avaient pris l'initiative de 1939 ont de nouveau adressé une requête au Comité de la Fête nationale pour obtenir le bénéfice d'une prochaine collecte. Nous avons appuyé oralement cette demande à l'occasion de l'Assemblée générale du Comité de la Fête nationale.

Comme précédemment, nous attirons votre attention sur le fait que les difficultés croissantes du ravitaillement rendent indispensable une collaboration aussi étroite que possible de toutes les institutions d'assistance officielle et privée. Nous vous prions donc de veiller à ce que les femmes soient représentées dans toutes les Commissions d'économie de guerre, locales et cantonales. Un appel dans ce sens a été envoyé ces jours-ci par l'Office fédéral d'économie de guerre aux offices cantonaux qui dépendent de lui.

Vous vous souvenez sans doute que, lors de la reorganisation de la Banque Populaire, et sur notre proposition, des femmes ont été élues dans le Conseil d'administration et dans diverses Commissions locales. Notre représentante au Conseil d'administration, s'étant retirée pour des raisons d'âge et de santé, n'a pas été remplacée par une femme, et cela malgré nos suggestions. Nous apprenons que dans les Commissions locales également, il arrive que des femmes démissionnent. Nous vous prions de veiller à ce que, dans la mesure du possible, les places devenues libres soient à nouveau occupées par des femmes. Il serait regrettable que le succès de nos efforts antérieurs soit perdu.

Nous vous rendons aussi attentives au fait que les conditions juridiques d'après lesquelles se pratique la vente à tempérament, qui de nos jours plus que jamais a engendré des situations catastrophiques, sont à l'étude dans les milieux officiels et privés. Des renseignements sur cette question sont donnés dans la brochure en allemand de H.

Fredenhagen publiée par la Société Coopérative Suisse de Consommation et qui se vend 1 fr. l'exemplaire. Un travail en français sur le même sujet a été préparé par Valy de Goumois, dont un résumé a paru dans le *Mouvement Féministe*, numéros 612 et 613.

Le Service de conférences des femmes suisses qui, comme précédemment, se met à la disposition des organisations féminines pour des conférences ou des séries de causeries, des soirées pour les mères, les jeunes filles, etc., et qui procure des conférencières sur des sujets d'actualité nationale, éducative, sociale et économique, a changé de secrétariat: depuis le 1^{er} avril, M^{lle} H. Zahner, In Gassen 7, Zurich (Tél. 5.14.57) a succédé à M^{lle} Gutzwiller comme secrétaire du Service.

Nous attendons avec intérêt d'ici au 1^{er} juin vos vœux et vos suggestions pour notre Assemblée générale et vous disons nos messages très cordiaux.

Pour l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses:

Clara NEF.

Alice RECHSTEINER-BRUNNER.

Garnet de la Quinzaine

Samedi 18 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. — 16 h. 45: Une heure de musique avec les gracieux concours de M^{lle} Amiguet-Bauty et de son quatuor à cordes.

Lundi 20 avril:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: VI^{ème} séance du Groupe d'études des problèmes d'après-guerre: Adoption de quelques conclusions d'ordre politique et économique. — Libre discussion. — Séance ouverte aux membres de l'Association et à leurs amis.

Mercredi 22 avril:

LAUSANNE: Cartel des Associations féminines vaudoises et lausannoises. Cercle de jeunes filles, 6, rue de Bourg, 14 h. 30: Rencontre de déléguées pour la préparation de l'Assemblée de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

Vendredi 24 avril:

LAUSANNE: Section lausannoise de l'Association pour le Suffrage féminin, Lycéum-Club, 12, Etraz, 20 h. 30: Assemblée annuelle ouverte au public. — A propos d'enfants difficiles, causerie par M. le Dr. Lucien Bovet, sous-directeur de l'Asile de Cery.

cherche à les adoucir. M^{me} Haemmerli insiste beaucoup, et avec raison, sur la nécessité absolue pour l'assistante de cet Office d'être parfaitement au courant de l'existence et du caractère de toutes les œuvres de philanthropie et de prévoyance sociale de la région, afin de savoir sans hésiter à quelle porte aller frapper pour un cas déterminé, évitant ainsi les doubles emplois et les chevauchements qui ne font que gaspiller du temps, des forces et de l'argent. Mais l'Office a aussi besoin d'argent pour ses propres buts: pour son bon fonctionnement d'abord, car il emploie, en plus de son inappréciable assistante sociale, deux secrétaires, et a forcément à faire face à des frais de local, de correspondance, de téléphone; puis il paye de petites mensualités de 20 à 60 fr. à quelques-unes — une vingtaine environ — des mères dont il s'est occupé, et dont les conditions de vie, d'alimentation, de surmenage ont été révélées inquiétantes par les enquêtes menées. Ceci tant et si bien qu'un budget annuel de 21.000 fr. lui est nécessaire, auquel contribuent d'abord les cotisations, pourtant modestes, d'une « Société d'assistance aux mères » forte d'un millier de membres, puis des dons d'organisations et d'institutions diverses, des subventions de *Pro Juventute* notamment, chaque fois que revient le cycle de l'aide aux nouveaux-nés, et enfin comme il se doit, de la ville de Zurich (5.500 fr. en 1941), qui reconnaît de la sorte le travail admirable accompli aussi bien pour les mères d'aujourd'hui que pour les enfants de demain. Car est-il œuvre plus encourageante pour le sort de la génération qui monte que celle qui entend dire par des mères, auparavant désespérées par l'annonce d'une nouvelle grossesse, que, de tous les enfants, c'est le dernier venu qui est le préféré... »

E. Gd.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Hérisau et Teufen, avril 1942.

Mesdames et chères Collègues,

Malgré les temps extraordinaires dans lesquels nous vivons, malgré la détresse croissante, et les soucis chaque jour plus grands que nous cause le sort de l'humanité, la roue du temps tourne inexorablement et nous avertit de ne pas oublier nos obligations et nos devoirs quotidiens. Nous attirons aujourd'hui déjà votre attention sur notre Assemblée annuelle qui aura lieu à Lausanne les 3 et 4 octobre prochain, et nous vous rappelons que vos vœux et propositions doivent nous parvenir d'ici au 1^{er} juin. Avant tout, nous demandons, et ceci plus particulièrement aux Associations romandes, de nous exprimer leurs désirs pour l'organisation de ces journées et de nous dire quels problèmes elles aimeraient entendre traiter et discuter. Nous tenons beaucoup à pouvoir, à côté des rapports habituels — que nous nous efforçons de réduire autant que possible — mettre à l'ordre du jour des problèmes d'intérêt général afin de les clarifier par un exposé suivi d'une discussion. Ceci nous permettra par la suite d'orienter le travail du Comité de l'Alliance.

Les difficultés croissantes de la tenue du ménage nous ont incitées à envoyer une pétition aux Départements militaire et de l'Economie de guerre, leur demandant que les avertissements transmis par la presse, la radio et les conférences, et commentant les ordonnances fédérales de rationnement et d'adaptation aux circonstances, ne soient pas seulement adressées aux femmes, mais

Hôtel des Familles

GENÈVE

„Christliches Hospiz“
en face de la gare

TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.50

Bibliothèque pour la jeunesse

Au Bleu qui Lève

chez Mme J.-L. DUFOUR
La Vuachère
LAUSANNE

Prêts de livres dans toute la Suisse.

Renseignements gratuits



4, r. de la Fontaine

Economies !!

en faisant
teindre et nettoyer
chez
Fraisse & C^o
TEINTURERIE - GENÈVE
53, rue de St-Jean - 9, Quai des Bergues
7, rue de Rive - 2, Rue Michell-du-Crest
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

R. CRISTIN

COMESTIBLES
VOLAILLES
CONSERVES
VINS
LIQUEURS
CHAMPAGNES

2, route de Chêne - GENÈVE - Tél. 4.26.79



La Maison de la Laine
et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELINE

1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone : 4.32.85 (permanent)



EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité